

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mil dix-sept, le dix-huit octobre. La commune de Saint Seurin de Prats certifie que les membres du Conseil ont été dûment convoqués le mardi vingt-quatre octobre deux mil dix-sept en séance ordinaire à vingt heures trente.

## ORDRE DU JOUR

- Création poste « adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe »
- Décision modificative budget principal 2017
- Devis travaux mairie et salle des fêtes
- Avis sur l'assainissement collectif de la CDC
- Enquête Publique PLUI
- Questions diverses

## **SEANCE DU 24 OCTOBRE 2017**

PRESENTS : M. VIGOUROUX - MME POINTET – M. CHIARADIA - MMES VASSEAUD – LEBLOND - MM BOURNET - SEGATTO-AGOSTINI - BATTISTON

ABSENTS : MME BIASOTTO et M. LACOSTE (excusés)

PROCURATION : M. LACOSTE à M.BOURNET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CHIARADIA Stéphane

### ➤ **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 02 octobre 2017**

### **CREATION POSTE « ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE »**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la délibération prise lors du Conseil Municipal du 28 août 2017 portant sur la création d'un poste d'adjoint administratif territorial ne convient pas. Afin de recruter une personne non diplômée sur le poste de secrétaire de mairie pour une durée déterminée, il convient de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une nouvelle délibération dans ce sens et de modifier le tableau des effectifs.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette nouvelle délibération pour la création du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe.**

Afin de ne pas perturber la continuité du service, Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat d'adjoint administratif territorial en cours, jusqu'à la signature du nouveau contrat.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, renouvelle à l'unanimité le contrat d'adjoint administratif en cours jusqu'à signature du nouveau contrat.**

### **DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL 2017**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour financer les travaux de réhabilitation des logements communaux, il est nécessaire d'augmenter les crédits du compte 615 221.

Monsieur le Maire propose les décisions modificatives suivantes :

#### Fonctionnement dépenses

Compte	Libellés	Montants
022	Dépenses imprévues	- 5 000,00 €
615228	Entretien et réparation autres bâtiments	+ 5 000,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les décisions modificatives du budget comme indiquées dans le tableau ci-dessus.**

## **DEVIS MAIRIE ET SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis pour finaliser les travaux d'accessibilité de la mairie et de la salle des fêtes.

Le premier devis prévoit la pose d'un évier inox suite au changement du comptoir bar de la salle des fêtes pour la somme de 122,40 € HT et l'installation d'une pomme de lavage pour la somme de 477,80 € HT dans la cuisine. Le montant total du devis s'élève à 956,90 € HT. Les travaux seront réalisés par la société Domicile Dépannages et inclus dans le lot n°3.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le devis de la société Domicile Dépannages pour un montant de 959,90 euros HT.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la création d'un accès handicapés à la salle des fêtes implique le changement de la porte côté parking. Il présente le devis de la société Périgord Alu qui doit déjà changer les portes et fenêtres de la Mairie. Le devis s'élève à 2087,00 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis de la société Périgord Alu pour un montant de 2087,00 euros HT.**

## **AVIS SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA CDC**

Monsieur le Maire présente les tableaux de financement de l'assainissement collectif intercommunal. Ces tableaux présentent deux variantes :

- la situation financière telle qu'elle est définie par les paramètres qu'ont fournis les communes et qui ne présente aucun excédent. Chaque commune ayant un prix de facturation différent.
- la deuxième variante présente une simulation avec un excédent de 100 000 €. Dans cette variante, chacun des abonnés à l'assainissement collectif paiera le même prix, quelle que soit sa commune d'habitation.

**Après présentation des deux variantes, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la deuxième variante.**

## **ENQUETE PUBLIQUE PLUI**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête publique sur le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la CDC Montaigne Montravel et Gurson et la modification des périmètres délimités des abords des monuments historiques du territoire se déroulera du 02 novembre au 02 décembre 2017.

Les habitants peuvent consulter toutes les pièces du dossier sur le site [www.cdcmontaignemontravelgurson.fr](http://www.cdcmontaignemontravelgurson.fr).

Le commissaire enquêteur sera présent sur la commune de Saint Seurin de Prats le vendredi 17 novembre 2017 de 14 heures à 17 heures.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **DEMISSION MME DELBARY**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Mme DELBARY de son mandat de conseillère municipale pour raisons personnelles et manque de motivation.

Il y a lieu de la remplacer dans les commissions pour lesquelles elle était déléguée.

<b>CDC MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON</b>		
Action Sociale (CIAS)	Mme LEBLOND Odile	Mme POINTET Dominique
EHPAD – Maison de Santé	Mme LEBLOND Odile	M. CHIARADIA Stéphane
Enfance Jeunesse	M. CHIARADIA Stéphane	M. BOURNET Laurent
<b>SYNDICATS INTERCOMMUNAUX</b>		
Pays du Grand Bergeracois (PGB)	Mme LEBLOND Odile	Mme VASSEAUD Sophie

**Le Conseil Municipal prend acte de la démission de Mme DELBARY et adopte la répartition des membres des diverses commissions tel qu'indiquée dans le tableau ci-dessus.**

- **Redevance Occupation Domaine Public**

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu chaque année de fixer le tarif de la redevance d'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipale de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour l'année 2017 :

- 38,05 € x 2.32 km pour les artères en sous-sol = 88,28 €
- 50,74 € x 6,030 km pour les artères aériennes = 305,96 €

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité ces tarifs pour l'année 2017.**

- **ACCES ECOLE**

Monsieur le Maire fait part de la demande des enseignantes de sécuriser l'accès aux classes en dehors des heures d'enseignement pour empêcher l'accès à la cour de l'école par le portail de la garderie, ce malgré la demande écrite déjà formulée par les enseignantes auprès des familles de respecter les règles d'accès à l'école. Monsieur le Maire propose la pose d'un portail pour séparer l'accès à la garderie et l'accès à la cour de l'école. M. BOURNET se charge d'étudier la mise en œuvre de cet aménagement.

- **RECTIFICATIF DATE REPAS DES AINES**

La date du repas des aînés a été fixée au dimanche 4 mars 2018 (et non le samedi 3 mars 2018 comme indiqué par erreur sur le compte-rendu du conseil municipal du 02 octobre 2017).

*Séance levée à 22h07*

Le Maire,